

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ASSOMPTION

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME #2023-00015

767, rue Riopel Lot numéro 3 599 808 du cadastre du Québec

## Prenez avis que:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 19 juillet 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à régulariser, sur le lot 3 599 808 (767, rue Riopel) et ce, malgré les exigences de la grille de spécifications correspondant à la zone H2-08, la situation du bâtiment principal, laquelle est située à 1,51 m de la limite latérale gauche du terrain plutôt qu'à 2 m tel qu'exigé et régulariser la situation de ses marges latérales totales de 3,83 m plutôt que 5 m tel qu'exigé, ainsi que de régulariser et ce, malgré les dispositions de l'article 143 du règlement relatif au zonage No 278-07-13, la position d'une remise, laquelle est située à 0,73 m de la limite latérale droite du terrain plutôt qu'à 1,5 m tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette démarche.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 juin 2023.

La greffière,

LAVIE ROBITAILLE